

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2021

Étaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Céline BRUNETEAU, Mme Laurence RAULLINE.

Absente excusée : Mme Karine CHAUVIN.

M Cyril DEPERIERS a été élu secrétaire.

Del n°01 – 25/05/2021 – RENOVATION ET EXTENSION DU LOGEMENT DE LA MAISON DU BOURG : AUTORISATION DE SIGNER LES DEMANDES D'URBANISME

La commune est propriétaire d'une maison d'habitation sise 18 village de l'Eglise dite « Maison du Bourg ». D'autre part, la commune a acheté une maison d'habitation sise 16 village de l'Eglise.

Le conseil municipal a décidé de réaliser une extension de la « Maison du bourg » en utilisant partiellement la maison sise 16 village de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour les travaux sus-indiqués et tout acte s'y rapportant.

Del n°02 – 25/05/2021 – DROIT DE PREEMPTION IMMEUBLES AI 178, AI 179, AI 180p

Vu la demande d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme du 07 mai 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

NE FAIT PAS VALOIR son droit de préemption pour les immeubles AI 178 sis village de l'Eglise, AI 179 sis village de l'Eglise, AI 180 p sis pièce devant le presbytère.

Del n°03 – 25/05/2021 – RETROCESSION DE CONCESSION DE CIMETIERE A LA COMMUNE

Vu l'arrêté du 04 juin 2019 portant règlementation de la police du cimetière,

Considérant la demande de rétrocession présentée par M et Mme Pierre LERICHE habitant 2 la Chislardière à Saint-Martin-d'Aubigny et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n°243 en date du 14 août 2019,

Concession temporaire de 50 ans,

Au montant réglé de 190,00 €.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M et Mme LERICHE Pierre, acquéreur d'une concession cinquantenaire dans le cimetière communal, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, M et Mme Pierre LERICHE déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession au prix de remboursement de 190,00 €.

Del n°04 – 25/05/2021 – REGULARISATION D'HEURES COMPLEMENTAIRES AGENT TECHNIQUE

Vu la délibération n°03 du 14 janvier 2016 autorisant le paiement des heures complémentaires et supplémentaires des agents,

Considérant qu'il a été demandé à M Dominique SAMSON de réaliser des heures complémentaires exceptionnelles et que depuis il est resté sur ce rythme de travail, à savoir 60,50 heures en trop par an,

Considérant qu'il est possible de régulariser les heures complémentaires sur les trois dernières années,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à rémunérer à Monsieur Dominique SAMSON 60,50 heures d'heures complémentaires pour les années 2018, 2019 et 2020.

Le planning de l'agent est rétabli à compter de 2021.